

RECOURS AU VOTE DU 18 JUIN - REACTION



Suite à la décision de la Préfecture du Jura bernois concernant les recours mettant en cause la validité du déroulement de la votation du 18 juin 2017, le Groupe Sanglier communique ce qui suit :

Il exprime un immense soulagement ainsi qu'une vive satisfaction face à ce résultat qui rétablit la vérité et confirme ce que tout le monde pensait : le vote s'est déroulé avec de graves irrégularités.

Paradoxalement, ce résultat lui suscite une vive consternation et ce pour plusieurs raisons :

- Le vote du 18 juin était présenté à la population comme le plus surveillé et contrôlé de l'histoire, il semble que les observateurs fédéraux aient totalement sous-estimé l'étendue des magouilles séparatistes.
- La complicité des autorités séparatistes dans les irrégularités constatées ne fait plus de doute et constitue une inquiétante circonstance aggravante. Les institutions communales Prévôtoises subissent aujourd'hui une grave atteinte à leur image, par le comportement fautif de ses représentants.
- Ces constatations sont à même de remettre en cause la validité d'autres scrutins municipaux, notamment les élections passées, et laissent peser de forts soupçons sur la bonne tenue des toutes prochaines élections municipales.

Il observe que Mme la Préfète a pris une décision courageuse au regard du passé violent du camp séparatiste, une décision prise cependant en toute indépendance et toute liberté sans avoir subi de pressions.

Il appelle le canton de Berne à faire respecter l'état de droit et à faire le nécessaire pour protéger l'intégrité physique des collaborateurs de la Préfecture ainsi que des recourants, et leurs patrimoines respectifs, qui ont déjà fait l'objet de menaces à peine voilées de la part du camp séparatiste en général, et du porte-parole de Moutier Ville Jurassienne en particulier.

Et au regard de ce qui précède, le Groupe Sanglier réclame :

- Que des mesures exceptionnelles soient prises afin de garantir le bon déroulement des élections municipales de Moutier du 23, 24 et 25 novembre 2018.
- Que la transparence soit faite quant aux frais de procédure en cours et à venir de la Municipalité de Moutier, qui ne doivent en aucun cas être financés par le contribuable Prévôtois.
- Afin que la probité des institutions communales soit rétablie, que MM Marcel Winistörfer, maire, et Christian Vaquin, chancelier, adressent leurs excuses aux citoyennes et citoyens Prévôtois, et **présentent leur démission avec effet immédiat.**

Le Groupe Sanglier appelle en outre ses membres à fêter cette importante victoire d'étape dans le calme, le respect et la dignité, des traits qui définissent fort bien le caractère du citoyen de Moutier et du Jura bernois face aux démonstrations d'hystérie collective du camp adverse.

Vive le Jura bernois uni et indivisible !

Groupe Sanglier